

# PLONGÉES

## CARRIÈRES

### 1. DÉFINITION

Le terme *carrières* a depuis longtemps été élargi et ne se limite plus à ce strict concept. Actuellement, il faut entendre *étendues d'eau à ciel ouvert* (open water), telles que carrières inondées, lacs, étangs et retenues d'eau, où se pratiquent régulièrement des activités subaquatiques.

### 2. LIMITATIONS

Profondeurs maximales autorisées :

- (a) pour TOUS  40 m
- (b) pour l'obtention de la première  15 m
- (c) jusqu'à 14 ans  10 m
- (d) de 8 à 12 ans  5 m

La limite de 40 m peut être dépassée en cas de circonstances exceptionnelles (sauvetage, recherche), mais alors uniquement par des plongeurs expérimentés.

### 3. REPRISE DE CONTACT

Après une interruption de trois mois ou plus des activités de plongée et ce, pour quelque motif que ce soit, il y a lieu de considérer la plongée comme une plongée de reprise de contact et

- (a) d'en LIMITER LA PROFONDEUR (15 à 30 m suivant les circonstances)
- (b) d'y INTERDIRE TOUTE ÉPREUVE.

### 4. DROIT DE PROPRIÉTÉ

Les carrières et lacs accessibles aux plongeurs sont, dans la majorité des cas, gérés par des clubs ou associations de clubs, tantôt au titre de locataire, tantôt au titre de propriétaire.

Il y a donc toujours lieu de se préoccuper des règlements édictés par ces clubs ou associations avant de se rendre sur ces sites de plongée et d'y respecter les-dits règlements.

# PLONGÉES SUR ÉPAVES EN MER DU NORD

## RÈGLEMENTATION

1. Les plongeurs seront au moins plongeurs 2★.
2. L'organisateur devra avoir une bonne expérience de la plongée en mers à marées et à visibilité réduite ainsi que de la plongée sur épaves. Il aura au moins 60 plongées en mer à son actif, l'Escaut oriental pouvant compter pour 75 % de ces plongées en mer.
3. Les chefs de palanquée devront avoir l'expérience de la plongée en mer à marées et à visibilité réduite. Ils auront au moins 30 plongées en mer à leur actif, les plongées en Escaut oriental étant considérées comme des plongées en mer.
4. A bord, un cours de sécurité concernant les plongées sur épaves sera donné aux plongeurs qui n'en ont pas encore l'expérience.
5. L'état de la mer ne dépassera pas le code 4 :
  - mer agitée
  - hauteur des vagues : 1,25 m à 2,50 m.
6. L'épave sera balisée et la descente devra s'effectuer le long de la ligne de descente.
7. La plongée s'effectuera obligatoirement pendant la période de courant le plus faible.
8. Un briefing complet (voir page suivante) et approprié sera donné aux plongeurs. Son application sera scrupuleusement suivie.
9. Le port d'un système de stabilisation (également valable pour les porteurs de vêtements secs, autres que « néoprène », de la lampe et du couteau est obligatoire.
10. La plongée s'effectuera dans la courbe de sécurité.
11. La sécurité de surface devra être assurée.
12. L'organisation générale et la composition des palanquées s'effectueront suivant les normes édictées par la LIFRAS.

## BRIEFING (MER DU NORD)

### A. GÉNÉRALITÉS

1. Il appartient au patron du bateau de décider si oui ou non la sortie en mer peut avoir lieu.
2. Il lui appartient ou à son remplaçant de décrire son bateau (entre autres, l'emplacement du matériel, du compresseur, des douches, des toilettes, du bar, etc.).

### B. BRIEFING CONCERNANT L'ÉPAVE

1. Distance de la côte, estimée d'arrivée, cap.
2. Informations sur l'épave : nom, nationalité, nature, âge, dimensions, plus grande et plus petite profondeur, niveau du pont, orientation, caractéristiques spécifiques telles que construction, cassure, etc.
3. Dangers particuliers : filets, lignes de pêcheurs, matériel de guerre, etc.
4. Il appartient au responsable de la plongée de déterminer si oui ou non la ou les palanquées pourront pénétrer dans l'épave.

### C. BRIEFING CONCERNANT LA PLONGÉE

1. Formation des palanquées suivant les règlements LIFRAS et mer du Nord. Maximum trois personnes, pas de dragonne.
2. Liste des palanquées comprenant :
  - (a) nom et brevet de chaque plongeur,
  - (b) profondeur, durée, intervalle, et majorationChacun est personnellement responsable de ce qu'il écrit sur la liste.
3. La mise à l'eau ne s'effectue qu'au signal du patron du bateau et dans l'ordre prescrit. La façon de se mettre à l'eau devra être précisée.
4. Les plongeurs se rendent avec le courant à la bouée de balisage.
5. La descente doit s'effectuer le long de la ligne de descente.
6. La remontée doit, dans la mesure du possible, s'effectuer de la même manière.
7. Le plongeur doit s'orienter selon la disposition du bateau et non selon la lecture de sa boussole.
8. Rester groupés. Si l'on se perd, se regrouper au pied de la ligne de remontée et, à défaut, à la bouée de balisage.
9. Convenir de la profondeur et de la durée de la plongée.
10. Attention aux filets et lignes de pêche. Être en possession d'un couteau affûté ou de ciseaux prêts à l'emploi.
11. Regarder régulièrement vers la surface. La lumière doit toujours être allumée.  
Ne pas s'introduire à l'intérieur de l'épave sauf si la chose a été autorisée dans le briefing.

12. Si l'on est coincé : ne pas gonfler son gilet, conserver son sang froid. Essayer de se dégager, au besoin, se faire aider.

13. Eviter tout effort.

14. Le temps de plongée se termine à la ligne de descente.

15. La récupération à bord s'effectue selon les directives du patron.

16. Chaque plongeur doit d'abord se signaler avant d'aller ranger son matériel.



## PLONGÉES SOUS LA GLACE

### RÈGLEMENTATION

- Art 1.* 1. Tous les plongeurs doivent être au moins plongeur 2★; les enfants sont interdits de plongée sous la glace.  
2. Chaque plongeur doit avoir effectué un minimum de cinquante plongées.  
3. Le chef de palanquée doit avoir l'expérience de la plongée sous la glace. Il doit connaître le site de plongée en tant que chef de palanquée (cinq directions de palanquée minimum sur le site).  
4. Les palanquées doivent être composées de deux plongeurs reliés par un filin.  
5. La présence d'un matériel permettant de briser la glace doit être assurée sur le lieu de plongée.
- Art 2.* Tous les plongeurs doivent avoir l'expérience de la plongée en eau froide et l'avoir pratiquée récemment.
- Art 3.* La plongée s'effectuera dans la courbe de sécurité. En aucun cas, sa durée ne dépassera trente minutes.
- Art 4.* Chaque plongeur sera équipé :  
– de deux détendeurs autonomes,  
– d'une combinaison isothermique avec chaussons et gants en néoprène,  
– d'un couteau, d'une boussole et d'une lampe.
- Art 5.* Un briefing complet et approprié sera donné aux plongeurs et scrupuleusement suivi. Il y a lieu de rappeler notamment la procédure à suivre en cas de :  
– givrage du détendeur,  
– perte d'un compagnon de plongée.

Tout givrage de détendeur implique un retour immédiat au point de départ. Il en est de même à la première manifestation de froid d'un des membres de la palanquée.

*Art 6.* Sont formellement interdites : les épreuves pour l'obtention d'un brevet et les plongées de nuit.

*Art 7.* L'organisation et la composition des palanquées s'effectueront dans le strict respect des normes LIFRAS.

*Art 8.* La sortie de l'eau doit être rendue possible, soit par une échelle, soit par la pente naturelle du fond du plan d'eau.

*Art 9.* La sécurité sera assurée par une équipe de plongeurs équipés, aptes à intervenir sans délai sous la glace.

## RECOMMANDATIONS ET MESURES DE SÉCURITÉ

### PLAN D'EAU « OUVERT » OU « SEMI-OUVERT » (Grande surface, rivière)

1. On creusera dans la glace un nombre de trous égal à celui des palanquées.
2. Les trous doivent être situés de manière telle que les fils d'Ariane ne puissent s'emmêler en aucun cas. Chaque palanquée dispose ainsi d'un orifice de mise à l'eau réservé auquel elle est soliditairement reliée par un fil d'Ariane d'une longueur maximale de 50 m.
3. La sécurité de surface doit assurer le déroulement et l'enroulement du fil d'Ariane de chaque palanquée.
4. Le code de communication par corde doit être connu et appliqué par tous les plongeurs.

### PLAN D'EAU « FERMÉ » (Petite carrière, étang)

Les différentes mesures ci-dessous reprises sont applicables, en fonction des circonstances.

1. Un des plongeurs de sécurité est relié au trou de mise à l'eau par un fil d'Ariane constitué d'un bout flottant de longueur suffisante que pour pouvoir atteindre n'importe quel endroit du plan d'eau.

En cas d'accident, de palanquée égarée ou de perte d'un plongeur d'une palanquée, il se met à l'eau et se dirige vers l'emplacement présumé du ou des plongeurs à retrouver et ce, à une profondeur de 1 m maximum.

Le plongeur perdu remonte sous la glace, reste immobile, contrôle sa respiration et attend que soit son chef de palanquée soit la sécurité surface vienne le rechercher (par l'eau et / ou par la surface).

Le plongeur de sécurité balaie alors la circonférence du plan d'eau.

Le plongeur perdu, se trouvant sous la glace, va nécessairement apercevoir le fil d'Ariane. Il lui suffira de l'accrocher, de prévenir le plongeur de sécurité par le code de communication par corde et de retourner vers la sortie du plan d'eau.

2. Une autre méthode de récupération qui peut être utilisée conjointement, consiste, si l'on a aperçu par transparence, un plongeur en difficulté sous la glace, à creuser à la pioche et à courte distance, un trou dans la glace.

3. Enfin, la glace étant transparente, un plongeur marchant sur la glace peut, sans problème, indiquer à la palanquée la direction du trou de sortie le plus proche.

## ZÉLANDE

### RÉGLEMENTATION

La réglementation Zélande est disponible à :

Provinciaal Informatiecentrum

siège : Abdij 9, 4331 BK Middelburg,

adresse postale : Postbus 6001, 4330 BK Middelburg,

Tél. 00.31.(0)118.63.14.00, Fax 00.31.(0)118.63.15.92,

E-mail : infocentrum@zeeland.nl.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 à 12 heures.

### RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE LIFRAS

1. Dragonne obligatoire.
2. Palanquées de deux plongeurs.
3. Scinder la plongée plutôt que de plonger à trois.
4. Les bras morts du plan DELTA sont assimilés aux lacs et carrières et donc ne comptent plus comme mer à marée. On peut y plonger à trois et sans dragonne.

### SÉCURITÉ

Une grande bouteille d'O<sub>2</sub> appartenant au club gantois MANTA se trouve en permanence au camping KLEIN STELLE, à WEMELDINGE.

Une bouteille d'O<sub>2</sub> appartenant au club gantois THALASSA se trouve au camping ZON EN ZEE (François BLOM, moniteur national, Tél : 01131-1816)

### NOTE IMPORTANTE

Bien qu'il ne soit pas interdit de plonger à 40 m et plus en Zélande et en mer du Nord, les plongées excédant cette profondeur, ne sont comptabilisées que comme plongées à 40 m pour ce qui concerne les plongées requises pour la présentation aux examens de moniteurs.

But : ne pas encourager les plongeurs à prendre des risques supplémentaires en faisant des plongées à 50 m dans des endroits déjà dangereux et durs à des profondeurs normales.

## ORGANISATION DE PLONGÉE

Une sortie de plongée doit être menée et préparée à deux niveaux, à savoir :

- celui de l'organisation générale,
- celui du chef de palanquée.

### ORGANISATION GÉNÉRALE

L'organisation générale est placée sous la direction d'un responsable de l'ensemble de la sortie, responsable dont les tâches sont les suivantes :

1. Déterminer date, heure et endroit de la plongée en fonction de l'expérience et du nombre des participants ainsi que de l'encadrement dont il dispose et du but de la sortie (exploration, films, photos, épreuves etc.).
2. Posséder la liste des participants. Connaître brevet, expérience, aptitude médicale, type de plongée souhaité, plongées successives de chacun et savoir s'ils sont administrativement en ordre.
3. Etablir les palanquées, en désigner les chefs et les serre-file (aides serre-file).
4. Veiller (ou désigner des personnes responsables) au matériel collectif et à l'approvisionnement : adresse d'une station de gonflage, ou compresseur portable, matériel de réserve, location du bateau, etc.
5. Veiller aux moyens de sécurité :
  - numéro de téléphone d'une ambulance,
  - centre hospitalier et de réanimation les plus proches,
  - caisson multiplace et médecin,
  - trousse de premiers secours, O<sub>2</sub>, matériel médical,
  - avertir le commandant du port ou un responsable resté à terre.
6. En cas de plongée en mer :
  - veiller à ce que le bateau soit parfaitement en ordre,
  - être au courant de la navigation, des marées, des courants, de la météo (direction et force du vent),
  - désigner, pour chaque palanquée, le rôle qui lui incombe (pavillon A, échelle, surveillance, etc.),
  - convenir avec le pilote du type de mise à l'eau et de récupération.
7. Expliquer en détail le déroulement et l'horaire de la plongée dans un briefing général donné à tous les plongeurs.
8. Décrire amplement le site ainsi que les règles de conduite particulière.  
Exemple : pour les épaves en mer du Nord : plonger dans la courbe de sécurité – descendre et monter le long de la ligne de balisage, etc.

### NOTES

1. Ce travail préparatoire terminé, la responsabilité de la plongée incombera aux chefs de palanquée (deuxième niveau de responsabilité).
2. Il est évident que l'organisation générale ci-dessus décrite est dévolue au chef de palanquée s'il n'y a qu'une palanquée.
3. Il appartient au responsable général de vérifier, après la plongée, si toutes les palanquées sont rentrées au complet.

|     |              |   |          |              |   |
|-----|--------------|---|----------|--------------|---|
| III | Enseignement | K | Plongées | Octobre 2004 | 4 |
|-----|--------------|---|----------|--------------|---|

|     |              |   |          |              |    |
|-----|--------------|---|----------|--------------|----|
| III | Enseignement | K | Plongées | Octobre 2002 | 5a |
|-----|--------------|---|----------|--------------|----|

## CHEF DE PALANQUÉE

### 1. Tâches

- Rassembler les membres de son équipe qui se présentent à tour de rôle et désigner à chacun celui qui sera son coéquipier au sein de la palanquée.
- Rappeler brièvement le site de plongée, le but assigné, la durée prévue, la profondeur envisagée, l'orientation.
- Mener son équipe à l'endroit désigné à bord et veiller à ce que le matériel, préalablement contrôlé, soit bien embarqué et rangé.
- Veiller à ce que soient bien exécutés à bord les tâches confiées à son équipe.
- Donner un briefing approprié à la plongée envisagée. (Matériel : insister sur l'utilisation de l'ordinateur.)
- Veiller, après la plongée, à ce que les plongeurs reprennent la place qui leur avait été assignée et qu'ils rangent leur matériel.
- Se signaler au responsable général ou au responsable du bord.
- Donner son débriefing.

### 2. Briefing

- Mise à l'eau**
  - Le chef de palanquée se met en premier à l'eau suivant la méthode convenue
  - Ses compagnons suivent dans un ordre déterminé
  - Le serre-file suit en dernier, après avoir effectué un dernier contrôle rapide de l'équipement de chaque plongeur.
  - Après le saut, chacun s'écarte immédiatement à la palme, du bateau ou du rivage, afin de laisser place au plongeur suivant.
- Descente**
  - Regroupement en surface près du chef de palanquée (dans certains cas, regroupement à une profondeur de 5 à 10 m).
  - Vérification de l'heure de départ et descente au signal du chef de palanquée.
  - Contrôle des oreilles et des masques.
  - Personne ne descend plus vite que le chef de palanquée. On reste groupés.
  - Le serre-file ne descend que quand il voit TOUS ses coéquipiers devant lui.
- Fond**
  - Pendant tout le parcours, l'équipe reste groupée et suit le chef de palanquée qui détermine la direction à prendre, la profondeur et la durée du séjour.
  - Tout incident, problème quelconque, passage sur réserve doit être communiqué au plus vite au chef de palanquée ou au serre-file.
  - La procédure de perte d'un compagnon sera rappelée succinctement.

### d. Remontée

- Le chef de palanquée précise le moment ou l'endroit de la remontée et les éventuels paliers
- Personne ne le dépasse.
- Le serre-file veille à ce que les participants remontent bien ensemble.

### e. Surface

- Vérification de l'heure d'émergence.
- L'équipe, groupée, palme vers le rivage ou le bateau, soit reste sur place selon la procédure convenue avec le pilote.
- En principe le serre-file monte le premier à bord et aide ses coéquipiers.
- Le plan d'eau reste clair sous l'échelle.
- Le chef de palanquée remonte le dernier à bord.

### f. Signes de plongée – matériel

- Un rappel des signes sera donné à l'intention des débutants.
- Présentation et emploi de l'équipement individuel.

### 3. Debriefing.

- Profondeur, durée et indice de la plongée.
- Observations effectuées en cours de plongée.
- Remarques sur :
  - le déroulement de la plongée.
  - les épreuves effectuées.
- A l'intention des débutants :  
Rappel des règles relatives
  - à l'emploi des tables.
  - à la sécurité :
    - pas d'effort après la plongée.
    - pas de plongée libre dans les trois heures qui suivent
    - retour en avion.

## SERRE-FILE

### 1. Tâches

- En tant que responsable en second de la palanquée, aider le chef de palanquée avant, pendant et après la plongée.
- Veiller à ce que l'équipe reste groupée.
- Contrôler l'équipement des coéquipiers.
- Se mettre le dernier à l'eau et sortir le premier.
- Reprendre le rôle du chef de palanquée, au cas où ce dernier aurait été séparé de l'équipe.

### 2. Contrôle rapide du matériel avant la plongée

- Prêt?
- Bouteille ouverte?
- Position des réserves?
- Raccord du gilet de sauvetage? (« Direct system » ou petite bouteille.)
- Ceinture de lest largable?
- Profondimètre, boussole, montre, ordinateur (allumé)?
- Palmes, masque, tuba, couteau?